

Approbation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences et du programme des enseignements 2024-2025 de l'AFGSU

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 septembre 2024

Délibération 2024/09/CFVU – 100

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences et le programme des enseignements 2024-2025 de l'AFGSU.

Toulouse, le 24 septembre 2024



La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

FACULTE DE SANTE - FORMATIONS TRANSVERSALES

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 - AFGSU

Programme des enseignements
Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2024-2025

A/ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

1. ETUDIANTS CONCERNES – 0 ECTS

DEPARTEMENT	NIVEAU D'ETUDE	NOMBRE D'ECTS
Médecine	3 ^{ème} année	0 ECTS
Maïeutique	5 ^{ème} année	0 ECTS
Odontologie	5 ^{ème} année	0 ECTS
Pharmacie	4 ^{ème} année	0 ECTS
Pharmacie	DEUST	0 ECTS
Ergothérapie	3 ^{ème} année	0 ECTS
Audioprothèse	3 ^{ème} année	0 ECTS
Manipulateur radio	1 ^{ère} année	0 ECTS
Manipulateur radio	3 ^{ème} année	0 ECTS
Orthoptie	3 ^{ème} année	0 ECTS
Pédicurie - podologie	3 ^{ème} année	0 ECTS
Psychomotricité	3 ^{ème} année	0 ECTS
Orthophonie	5 ^{ème} année	0 ECTS
Kiné	1 ^{ère} année	0 ECTS
Soins infirmiers	1 ^{ère} année	0 ECTS
Soins infirmiers	3 ^{ème} année	0 ECTS

2. DESCRIPTION

ECTS : 0	Position dans le cursus : 21 h d'enseignement		
Cours magistraux	Enseignement théorique : 3h en session plénière en présentiel ou en visio selon la formation		
Travaux dirigés	Enseignement pratique : 18h en présentiel en groupe de 12 étudiants maximum		
Travaux pratiques			
Séminaires en présentiel + table ronde			
Autoformation (outil numérique) :			
Répartition théorique/présentiel : dans la note finale : 100% théorique			

3. ORGANISATION MULTIDISCIPLINAIRE (sous l'égide de l'UFR Santé)

Responsables :

Bertrand GUIHARD - Urgentiste – CESU 31

Guillaume BESIN – Responsable administratif – Faculté de santé

Équipe pédagogique

Les formateurs certifiés du CESU 31 (Centres d'Enseignement des Soins d'Urgences)

Les responsables pédagogiques des filières

DEPARTEMENT	RESPONSABLES PEDAGOGIQUES
Médecine	Karine SAUNE
Maïeutique	Marlène TRUQUET
Odontologie	Marie-Cécile VALERA
Pharmacie	Hélène AUTIER
Pharmacie DEUST	Jean-Luc STIGLIANI
Ergothérapie	Jean-Michel CAIRE – Clémence CHASSAN
Audioprothèse	Mariam ALZAHER
Manipulateur radio	Aurélie BUILLES-LAURENT / Marjorie BOYER
Orthoptie	Brigitte GAJAN
Pédicurie - podologie	Yannick ESCALLE
Psychomotricité	Agnès LAURENT
Orthophonie	Florence LIAUNET
Kinésithérapie	Alexandre GRILH / Marc LHOSTE
Soins infirmiers	Toulouse : Nathalie MICAS / Geoffrey FOSSERIE / Sabrina DIDA Albi : Chantal BEDES / Gersende PI TEIXIDORA St Gaudens : Béatrice MARTIN

4. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Cette attestation vise à fournir à l'ensemble des personnels concernés une culture commune de gestion des risques sanitaires, biologiques, chimiques ou nucléaires, à leur permettre d'entreprendre les mesures adaptées et d'éviter des conduites inappropriées dans ces situations pour lesquelles ils sont en première ligne.

5. PRÉREQUIS

- Aucun

6. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, à :

- L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles

La formation comporte trois modules : un module relatif à la prise en charge des urgences vitales, un module relatif à la prise en charge des urgences potentielles et un module relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles. La durée totale de la formation est de vingt et une heures.

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 intègre l'ensemble des éléments des référentiels du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) au titre de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié.

B/ MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES U.E

ECTS : 0	Enseignement	Total
Session 1	Théorique : Validation du présentiel	Si : <ul style="list-style-type: none">- présence aux 2 parties de l'enseignement- Participation active aux enseignements
	Pratique : Validation du présentiel	<ul style="list-style-type: none">- Aptitude aux soins d'urgences⇒ CESU édite une attestation⇒ Résultat validé
Session 2	Pas de session 2	

Si l'AFGSU est validée par le CESU, l'étudiant reçoit une attestation de formation valable 4 ans.

Si l'étudiant a une absence justifiée aux dates durant laquelle il doit suivre sa formation, il aura la possibilité, si le calendrier le lui permet, de la faire avec une autre formation.

Si l'AFGSU n'est pas validée, l'étudiant ne peut pas passer en année supérieure dans sa formation principale. **En fonction de la situation particulière d'un étudiant, et après examen d'une commission au sein de la formation concernée, une dérogation exceptionnelle pourra lui être accordée, lui permettant de passer l'AFGSU, **obligatoirement**, l'année n+1.**

Si un étudiant a déjà validé l'AFGSU niveau 2 dans un autre établissement, une autre formation, etc., il aura la possibilité de garder le bénéfice de cette attestation en fonction de la durée de validité à la fin de son cursus de formation principale.

L'attestation est valable 4 ans et elle doit être valable au moment de la délivrance du diplôme.

Les étudiants qui redoublent :

Les étudiants qui redoublent gardent le bénéfice de l'attestation AFGSU en fonction de la durée de validité à la fin de son cursus de formation principale.

Les étudiants en mobilité ERASMUS :

Les étudiants qui effectuent une mobilité ERASMUS (semestre 1, semestre 2, ou année complète) doivent obligatoirement valider cette UE.

Ils auront la possibilité de faire la formation avec une autre formation durant l'année universitaire ou l'année n-1 ou n+1 selon la possibilité de la formation.

Toulouse le

La Présidente de l'Université,